

CCPQ

1080 A. Lavallée, 1
Bruxelles

Tél. : 02 210 50 65

Fax : 02 210 55 33

Email : ccpq@profor.be

www.enseignement.be

1. AGRONOMIE

ASSITANT(E) EN SOINS ANIMALIERS

PROFIL DE FORMATION (CQ6P – Art. 39)

PQ ayant généré le PF : Assistant(e) en soins animaliers	Accord du Conseil Général	Le 18 juin 2009
	Parution au Moniteur	Le 4 mars 2011

LE METIER

L'Assistant (e) en soins animaliers assure les soins journaliers et le bien-être d'un ensemble d'animaux domestiques et d'animaux en captivité. Il/elle utilise les techniques appropriées et conseille dans le respect de la législation en vigueur et de l'éthique. Il/elle s'intègre dans des domaines d'activité tels que les élevages, les refuges, les parcs animaliers, les commerces spécifiques, les cliniques vétérinaires... Dans chacune de ses activités professionnelles, il/elle applique la législation en vigueur.

REMERCIEMENTS

Nous tenons à exprimer notre reconnaissance aux représentants des formateurs, des associations et organismes professionnels, des syndicats qui, tant dans les groupes de travail qu'au sein des commissions consultatives, nous ont aidés à construire le présent profil de formation.

Les présidents de la commission consultative

Gaspard BONANE
Grégory ETIENNE

Les chargés de mission

Luc FONTAINE
Xavier DELPIERRE

TABLE DES MATIERES

Fonction 1	PARTICIPER A LA GESTION DE L'HEBERGEMENT ET A LA MANIPULATION DES ANIMAUX DOMESTIQUES ET/OU EN CAPTIVITE.	4
Fonction 2 :	ASSURER LA SANTE ET LE BIEN-ETRE DES ANIMAUX (JEUNES ET ADULTES).	8
Fonction 3 :	DEVELOPPER LES TECHNIQUES ET/OU OPERATIONS LIEES A L'ALIMENTATION ET A L'ABREUVEMENT DE L'ANIMAL.	12
Fonction 4 :	DEVELOPPER LES TECHNIQUES ET OPERATIONS LIEES A LA REPRODUCTION DES ANIMAUX.	15
Fonction 5 :	RESPECTER LES NORMES DE SECURITE, D'HYGIENE, D'ERGONOMIE ET DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT DANS LE CHEF DU TRAVAILLEUR.	18
Fonction 6 :	S'INTEGRER DANS LA VIE PROFESSIONNELLE	20
Fonction 7	GERER L'ADMINISTRATIF	21

Fonction 01 : PARTICIPER A LA GESTION DE L'HEBERGEMENT ET A LA MANIPULATION DES ANIMAUX DOMESTIQUES ET DES ANIMAUX EN CAPTIVITE.

ACTIVITES DECRITES DANS LE(S) PQ	COMPETENCES DU (DES) PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLAS. COMP.	INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES
1.1. Identifier les animaux et leur habitat naturel.	1.1.1. Situer les principaux animaux domestiques et animaux en captivité dans une classification simplifiée du règne animal.	CM	L'apprenant situe l'animal dans la classification. La précision sera variable (pour les chats et les chiens, préciser la race ; pour les animaux couramment détenus, aller jusqu'à l'espèce ; pour les autres, selon le cas, aller jusqu'à l'embranchement, la classe ou la famille).
	1.1.2. Décrire les principales caractéristiques des habitats naturels des animaux.	CM	L'apprenant acquiert une méthodologie lui permettant d'établir le lien entre l'habitat naturel et les conditions optimales de détention.
	1.1.3. Décrire les principaux comportements d'animaux dans leurs milieux naturels (recherche alimentaire, comportement sexuel, comportement de fuite, comportement de défense, comportement social, comportement en situations de stress, ...)	CM	L'apprenant acquiert une méthodologie lui permettant d'établir le lien entre le comportement dans le milieu naturel et celui observé en détention.
1.2. Identifier les conséquences de la domestication et de la captivité.	1.2.1. Différencier domestication et captivité.	CM	
	1.2.2. Identifier les besoins spécifiques en matière d'habitat des animaux domestiques et des animaux captifs.	CM	A partir de l'étude du milieu naturel, l'apprenant déduit les éléments essentiels à reproduire dans l'habitat reconstitué.
	1.2.3. Identifier quelques comportements anormaux et stéréotypés des animaux domestiques et des animaux captifs.	CM	
1.3. Participer à la gestion des logements des animaux domestiques et/ou en captivité dans le respect des législations et des règles de bien-être des animaux.	1.3.1. Identifier les différents logements des animaux (volière, aquarium, terrarium, chenil, enclos...)	CM	

	1.3.2. Décrire les caractéristiques générales des différents logements (volière, aquarium, terrarium, chenil, enclos...)	CM	
	1.3.3. Identifier les facteurs ambiants qui caractérisent le logement des animaux (température, luminosité, rythme nyctéméral, hygrométrie, oxygénation, ventilation, ...)	CM	
	1.3.4. Appréhender les normes légales relatives aux logements des animaux (superficie par animal, nombre d' animaux par logement,..)	CM	A partir de la base légale, l'apprenant constitue un dossier de référence.
	1.3.5. Décrire les aménagements spécifiques intérieurs et extérieurs à apporter à ces logements en fonction des animaux hébergés.	CM	
	1.3.6. Participer à la conception des logements.	CM	En situation concrète ou simulée, l'apprenant donne un avis motivé et/ou formule des propositions d'aménagement dans le respect des bases légales.
	1.3.7. Participer à l'aménagement et/ou aménager seul des logements.	CM	En situation concrète ou simulée, l'apprenant réalise un aménagement ou y contribue, dans le respect des bases légales. Il peut aussi faire des propositions d'aménagement.
	1.3.8. Identifier les différents entretiens à réaliser aux logements (volière, aquarium, terrarium, chenil, enclos...).	CM	
	1.3.9 .Pratiquer l'entretien des logements.	CM	
1.4. Assurer la manipulation et la contention des animaux.	1.4.1. Identifier quelques techniques qui permettent la capture et la manipulation d'animaux en limitant le stress occasionné.	CM	
	1.4.2. Appliquer quelques techniques qui permettent la capture et la manipulation des animaux en limitant le stress occasionné.	CM	
	1.4.3. Identifier les mesures à adopter face à des	CM	

	situations dangereuses pour l'homme ou l'animal (agressivité d'animaux, évasions, imprudence du public...).		
	1.4.4. Appliquer les mesures adéquates face à des situations dangereuses pour l'homme ou l'animal (agressivité d'animaux, évasions, imprudence du public...)	CM	Dans une situation donnée, appliquer les consignes de prévention et de sécurité y afférentes.
1.5. Prodiguer les soins spécifiques aux animaux.	1.5.1. Identifier les principaux soins réguliers à apporter en particulier à la peau, au plumage, au pelage, aux sabots, aux oreilles, aux yeux... de différentes sortes d'animaux en vue de maintenir leur bien-être.	CM	
	1.5.2. Appliquer quelques soins réguliers à différents animaux en vue de maintenir leur bien-être.	CM	
	1.5.3. Identifier différents produits destinés aux soins des animaux, ainsi que le matériel nécessaire.	CM	
	1.5.4. Identifier les buts et les techniques du toilettage fonctionnel.	CM	
	1.5.5. Identifier les espèces et les races animales auxquelles s'applique le toilettage fonctionnel.	CM	
	1.5.6. Réaliser un toilettage fonctionnel dans le respect des mesures de sécurité (raser, démêler, tondre, laver,...).	CEF CEP	
1.6. Transporter les animaux	1.6.1. Identifier et utiliser des sources réglementaires et documentaires.	CM	L'apprenant constitue un dossier de référence.
	1.6.2. Respecter les règlements en vigueur pour le transport des animaux.	CEF CEP	
	1.6.3. Apprécier si les conditions de transport assurent le bien-être des animaux.	CM	

1.6.4. Appliquer les conditions de transport assurant le bien-être des animaux.	CEF CEP	
1.6.5. Prodiguer des conseils sur les conditions optimales de transport.	CM	

Fonction 02 : ASSURER LA SANTE ET LE BIEN-ETRE DES ANIMAUX (JEUNES ET ADULTES).

ACTIVITES DECRITES DANS LE(S) PQ	COMPETENCES DU (DES) PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLAS. COMP.	INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES
2.1. Appliquer la législation en vigueur.	2.1.1. Appréhender l'importance du bien-être des animaux.	CM	A partir de la base légale (Loi du 14 août 1986), l'apprenant constitue un dossier de référence.
	2.1.2. Identifier et utiliser la législation relative au bien-être animal.	CM	A partir de la base légale (Loi du 14 août 1986), l'apprenant constitue un dossier de référence.
	2.1.3. Identifier et utiliser la législation relative à la santé et à l'hygiène.	CM	A partir de la base légale, l'apprenant constitue un dossier de référence.
	2.1.4. <i>Respecter la législation.</i>	CEF CEP	
2.2. Contrôler les facteurs d'ambiance favorables aux animaux.	2.2.1. Identifier les facteurs ambiants qui caractérisent le logement.	CM	L'apprenant précise la corrélation entre les facteurs ambiants et les besoins physiologiques, pour : <ul style="list-style-type: none"> • les animaux domestiques • les espèces couramment détenues Il peut effectuer des recherches sur d'autres espèces.
	2.2.2. Contrôler, gérer et modifier si nécessaire les facteurs d'ambiance.	CM	
	2.2.3. Etablir le lien entre le comportement d'un animal, son bien-être et les facteurs ambiants.	CM	

2.3. Assurer les exigences biologiques des animaux.	2.3.1. Identifier les besoins biologiques de quelques animaux (animaux domestiques et espèces couramment détenues).	CM	
	2.3.2. Etablir le lien entre les besoins biologiques et certaines caractéristiques anatomiques ou physiologiques (en ce comprises les caractéristiques éthologiques).	CM	
	2.3.3. Répondre à ces besoins dans une situation donnée ou simulée.	CM	
2.4. Repérer un comportement anormal chez un animal.	2.4.1. Identifier des symptômes comportementaux anormaux qui sont liés à des conditions environnementales inadaptées.	CM	
	2.4.2. Dans une situation simulée, décider des actions à mener, dans les limites de ses responsabilités.	CM	
	2.4.3. <i>Evaluer l'impact des actions menées.</i>	CEF CEP	
2.5. Repérer les problèmes de santé des animaux domestiques et d'animaux couramment détenus (maladie, parasite, anomalie, traumatisme...)	2.5.1. Caractériser les principales maladies d'animaux domestiques et d'animaux couramment détenus.	CM	
	2.5.2. Caractériser les principaux parasitismes.	CM	
	2.5.3. Caractériser quelques anomalies et traumatismes.	CM	

2.5.4. Décrire les principaux facteurs qui favorisent le développement des infections et du parasitisme.	CM	
2.5.5. Agir sur les principaux facteurs qui favorisent le développement des infections et du parasitisme.	CM	
2.5.6. Identifier des techniques prophylactiques à mettre en œuvre (vermifugation, vaccination, désinfection,...)	CM	
2.5.7. Observer les symptômes d'une maladie, de la présence d'un parasite, et les signes d'une anomalie ou d'un traumatisme chez un animal.	CM	
2.5.8. Identifier les techniques de mesure de paramètres physiologiques des animaux (poids, température, hydratation, vue, ouïe,..)	CM	
2.5.9. Relever les mesures des principaux paramètres physiologiques des animaux.	CM	
2.5.10. Comparer les mesures prises avec les paramètres physiologiques normaux des animaux.	CM	
2.5.11. Surveiller l'état de santé (appétit, selles, pertes de sang, vomissements,...)	CM	
2.5.12. Transmettre les observations au vétérinaire.	CM	

	2.5.13. Prendre les mesures qui s' imposent (isolement, premiers soins, ...)	CM	
2.6. Appliquer les recommandations du vétérinaire.	2.6.1. Caractériser les grands groupes de produits vétérinaires utilisés (antibiotiques, anti inflammatoires, anti douleurs, ...)	CM	
	2.6.2. <i>Respecter les conditions d' utilisation des produits prescrits.</i>	CEF CEP	
	2.6.3. <i>Observer d'éventuels effets secondaire.</i>	CEF CEP	
	2.6.4. <i>Transmettre les observations au vétérinaire.</i>	CEF CEP	
	2.6.5. <i>Prendre les mesures qui s' imposent.</i>	CEF CEP	

Fonction 03: DEVELOPPER LES TECHNIQUES ET/OU OPERATIONS LIEES A L'ALIMENTATION ET A L'ABREUUREMENT DE L'ANIMAL.

ACTIVITES DECRITES DANS LE(S) PQ	COMPETENCES DU (DES) PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLAS. COMP.	INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES
3.1. Appliquer les législations en vigueur.	3.1.1. Appréhender la législation relative à l'alimentation animale et à l'abreuvement.	CM	A partir de la base légale, l'apprenant constitue un dossier de référence.
	3.1.2. Appliquer et faire appliquer la législation relative à l'alimentation animale et à l'abreuvement.	CM	
	3.1.3. Lire et appréhender l'étiquetage des aliments.	CEF/CE P	
3.2. Préparer la nourriture destinée aux animaux.	3.2.1. Comparer le système digestif de quelques animaux.	CM	L'apprenant(e) compare le rôle et les fonctions des organes.
	3.2.2. Appréhender les notions de base du métabolisme alimentaire.	CM	
	3.2.3. Identifier les buts et les fonctions du nourrissage des animaux.	CM	
	3.2.4. Déceler l'influence du nourrissage.	CM	L'apprenant(e) décèle l'influence du nourrissage sur l'état de santé des animaux, sur l'évolution de la taille et du poids des animaux, sur la physiologie et sur la présentation des animaux.
	3.2.5. Identifier les principaux régimes alimentaires des animaux dans leurs milieux naturels.	CM	
	3.2.6. Identifier les principales sources d'aliments et leur fonction nutritive.	CM	

	3.2.7. Identifier les différentes techniques de production de nourriture pour les animaux.	CM	
	3.2.8. Composer une ration équilibrée en fonction des besoins des animaux.	CM	Au départ d'informations reçues relatives aux besoins de l'animal, l'apprenant calcule une ration équilibrée sur base des produits disponibles.
	3.2.9. Etablir la quantité et le rythme de distribution de la nourriture.	CM	
3.3. Contrôler la qualité de la nourriture et de l'eau que l'on va distribuer aux animaux.	3.3.1. Identifier les normes de qualité des différents aliments que l'on distribue.	CM	
	3.3.2. Apprécier la conformité et la qualité des aliments et de l'eau que l'on va distribuer.	CM	
	3.3.3. Stocker les aliments dans des conditions appropriées.	CM	
3.4. Pratiquer le nourrissage et l'abreuvement des animaux en captivité.	3.4.1. Identifier et comparer différentes techniques de distribution des aliments et de l'eau.	CM	
	3.4.2. Identifier les différentes précautions sanitaires à apporter lors du nourrissage et de l'abreuvement.	CM	
	3.4.3. Distribuer une ration alimentaire à différentes catégories d'animaux dans le respect des consignes et des règles de sécurité.	CM	

	3.4.4. Contrôler la consommation de la ration distribuée et de l'eau.	CM	
--	---	----	--

Fonction 04: DEVELOPPER LES TECHNIQUES ET OPERATIONS LIEES A LA REPRODUCTION DES ANIMAUX.

ACTIVITES DECRITES DANS LE(S) PQ	COMPETENCES DU (DES) PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLAS. COMP.	INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES
4.1. Appliquer la législation en vigueur.	4.1.1. Appréhender la législation relative à la reproduction des animaux.	CM	A partir de la base légale, l'apprenant constitue un dossier de référence.
	4.1.2. <i>Appliquer la législation relative à la reproduction des animaux.</i>	CEF/C EP	
4.2. Appréhender et repérer les phases du cycle de reproduction des animaux.	4.2.1. Identifier et décrire les modes de reproduction.	CM	
	4.2.2. Identifier et décrire les phases du cycle de vie de quelques animaux.	CM	
	4.2.3. Comparer le système reproducteur des animaux.	CM	
	4.2.4. Appréhender le rôle et le fonctionnement des organes reproducteurs.	CM	
	4.2.5. Appréhender les principes de la physiologie de la reproduction.	CM	
	4.2.6. <i>Sexer quelques espèces animales.</i>	CEF/C EP	
	4.2.7. Décrire quelques modes d'accouplement.	CM	

	4.2.8. <i>Elaborer un calendrier de reproduction et en assurer le suivi.</i>	CEF/C EP	
	4.2.9. <i>Repérer le moment opportun pour la mise en reproduction d'un animal.</i>	CEF/C EP	
	4.2.10. <i>Assurer le suivi de la reproduction (gestation, ponte, couvaison,...)</i>	CEF/C EP	
4.3. Préparer la naissance des animaux et assurer le suivi.	4.3.1. Prévoir et préparer la naissance des animaux.	CM	
	4.3.2. <i>Intervenir si nécessaire dans le processus de naissance.</i>	CEF/C EP	
	4.3.3. <i>Identifier les problèmes lors de la naissance et appeler si nécessaire le vétérinaire.</i>	CEF/C EP	
	4.3.4. Identifier les soins à apporter à la mère et aux jeunes.	CM	
	4.3.5. <i>Dispenser les soins à apporter à la mère et/ou aux jeunes.</i>	CEF/C EP	
	4.3.6. <i>Surveiller régulièrement la croissance et le développement de chaque animal.</i>	CEF/C EP	
4.4. Appréhender les principes de sélection en vue de l'amélioration des animaux.	4.4.1. Identifier les bases de l'amélioration génétique.	CM	

<i>4.4.2. Appliquer les techniques de sélection efficaces.</i>	CEF/C EP	
--	-------------	--

Fonction 05. RESPECTER LES NORMES DE SECURITE, D'HYGIENE, D'ERGONOMIE ET DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT DANS LE CHEF DU TRAVAILLEUR.

ACTIVITES DECRITES DANS LE(S) PQ	COMPETENCES DU (DES) PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLAS. COMP.	INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES
5.1. Appliquer la législation et les réglementations en matière de bien-être des travailleurs lors de l'exécution de leur travail .	5.1.1. Respecter dans la spécificité du secteur professionnel, la législation, la réglementation générale et les recommandations particulières relatives à la protection individuelle et collective des travailleurs en matière de bien-être des travailleurs lors de l'exécution de leur travail.	CM	L'apprenant respecte la législation, la réglementation et les recommandations dans le cadre de sa formation.
	5.1.2 Identifier les situations potentiellement dangereuses.	CEF/CE P	
5.2. Participer au climat de sécurité et d'hygiène.	5.2.1. Respecter la réglementation en ce qui concerne la prévention incendie.	CM	L'apprenant respecte la réglementation dans le cadre de sa formation.
	5.2.2. Respecter les mesures de sécurité à prendre lors de l'utilisation d'outils et de matériels dans le respect des personnes, des biens et de l'environnement.	CM	L'apprenant respecte les mesures dans le cadre de sa formation.
	5.2.3. Prévenir les risques que peuvent engendrer des situations de travail et/ou l'utilisation de produits.	CM	L'apprenant prévient les risques dans le cadre de sa formation.
	5.2.4. Adopter une attitude de prévention des situations dangereuses.	CM	L'apprenant adopte une attitude de prévention dans le cadre de sa formation.
	5.2.5. Appréhender les principaux risques biologiques liés à la profession.	CM	
	5.2.6. Se référer aux personnes compétentes.	CEF/CE P	
5.3. Appliquer les règles d'ergonomie et les bonnes pratiques de manutention.	5.3.1 Lever, porter les charges pondéreuses et encombrantes en toute sécurité (physiologique et	CM	

	matérielle).		
	5.3.2. Prévenir les troubles musculo-squelettiques.	CM	
5.4. Appliquer la législation en matière d'environnement.	5.4.1 Respecter les réglementations en matière d'environnement.	CM	
	5.4.2. <i>Identifier les produits dangereux, les manipuler et les utiliser avec les précautions d'usage dans le respect des réglementations en vigueur.</i>	CEF/CE P	
	5.4.3. Trier, stocker les déchets dans le respect des législations, des réglementations et des recommandations en vigueur en matière de protection de l'environnement.	CM	L'apprenant gère les déchets dans le cadre de sa formation. Il constitue, à partir de la base légale, un dossier de référence pour les déchets spécifiques à la profession.
	5.4.4. <i>Evacuer les déchets en respectant les réglementations en vigueur.</i>	CEF/CE P	

Fonction 06: S'INTEGRER DANS LA VIE PROFESSIONNELLE.

ACTIVITES DECRITES DANS LE(S) PQ	COMPETENCES DU (DES) PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLAS. COMP.	INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES
6.1. S'adapter aux exigences du métier	6.1.1. Faire preuve d'affinités avec le monde animal.	CM	
	6.1.2. Faire preuve de ponctualité.	CM	
	6.1.3. Faire preuve de flexibilité en acceptant des horaires variés.	CM	
	<i>6.1.4. Se former à l'évolution du métier.</i>	CEF	
6.2. Développer des attitudes professionnelles	6.2.1. Organiser et planifier son travail.	CM	
	6.2.2. Assurer le suivi des travaux.	CM	
	6.2.3. Contrôler son travail en termes de qualité.	CM	
	<i>6.2.4. Contrôler son travail en termes de rentabilité.</i>	CEP	
	<i>6.2.5. Travailler en toute autonomie.</i>	CEP	
	<i>6.2.6. Exercer son sens des responsabilités dans les limites de ses fonctions.</i>	CEP	
	6.2.7. Appliquer les instructions de travail reçues.	CM	
	6.2.8. Assurer une relation de qualité avec les personnes : hiérarchie, collègues, fournisseurs, clients, bénéficiaires, ...	CM	
	6.2.9. Travailler en équipe.	CM	
	6.2.10. Appliquer les règles de déontologie professionnelle : droit au respect de la vie privée, confidentialité des données, secret professionnel, devoir de réserve, ...	CM	L'apprenant applique les règles dans le cadre de sa formation.

6.3. Communiquer.	6.3.1. Utiliser le langage technique adéquat.	CM	
	6.3.2. Lire, utiliser et compléter les documents propres à l'activité professionnelle.	CM	
	6.3.3. Utiliser les supports de communication mis à disposition.	CM	
	6.3.4. Réaliser des supports de communication.	CEF/C EP	
	6.3.5. Pratiquer les techniques de communication efficaces : écoute active, reformulation, empathie, discours explicite, etc.	CM	

Fonction 07 : GERER L'ADMINISTRATIF.

ACTIVITES DECRITES DANS LE(S) PQ	COMPETENCES DU (DES) PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLAS. COMP.	INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES
7.1. Classer les documents administratifs.	7.1.1 Contrôler l' adéquation entre le bon de commande et la facture.	CM	
	7.1.2 Appréhender les différents modes de classement : chronologique, alphabétique.	CM	
	7.1.3 Utiliser adéquatement les différents modes de classement : chronologique, alphabétique.	CM	
	7.1.4 Travailler avec ponctualité, ordre et précision.	CM	
	7.1.5 Utiliser correctement l'outil informatique dont on dispose.	CM	

<p>7.2. Appliquer les réglementations spécifiques.</p>	<p>7.2.1. Respecter les dispositions réglementaires concernant la profession notamment l'Arrêté royal du 24 avril 2007, entre autres :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Tenir les inventaires, les fiches d'élevage, les registres par espèce, le registre CITES, les dossiers individuels pour les chiens de refuge . ○ Conseiller quant au choix d'un animal qui convient. ○ Fournir les directives relatives à l'alimentation, au logement et aux soins de l'animal. ○ Fournir à l'acheteur d'un chien des directives appropriées écrites concernant l'éducation de l'animal. ○ Fournir à l'acheteur un certificat de garantie quant à la santé du chien ou du chat vendu. ○ Respecter les obligations d'identification des animaux. 	<p>CM</p>	
--	---	-----------	--

Lexique

- **PQ:** Profil de **Q**ualification.
- **PF:** Profil de **F**ormation.
- **C.C.P.Q.:** **C**ommission **C**ommunautaire des **P**rofessions et **Q**ualifications.
- **CM:** **C**ompétence à **m**âîtriser.
- **CEF:** **C**ompétence à exercer au cours de cette formation mais dont la maîtrise ne peut être certifiée qu'au-delà de ladite formation par un opérateur de formation.
- **CEP:** **C**ompétence à exercer durant cette même formation mais dont la maîtrise ne pourra être acquise qu'à travers l'activité professionnelle elle-même.

Secteur 1 : AGRONOMIE

Objet : PF : **ANIMALIER/ANIMALIERE**

PQ	PF		
	CQ6 (P ou T)	CQ7 (P ou T)	Profils Spécifiques
Animalier/ Animalière (CC :05.03.2009)(AP :03.04.09)	Animalier/ Animalière (CC :05.03.2009)(AP :03.04.09)		

CC : Commission Consultative – AP : Assemblée Plénière – PA : Parlement – P : professionnel – T : technique

En italique : profil à abroger.

Case grisée : profil(s) soumis à l’approbation.